

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Arrondissement de Reims

Canton de BOURGOGNE

Commune de LOIVRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAU, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Vinciane TOUSSAINT

Présents : : MM ROUSSEAU Claudine – Maire – BUFFET Danièle, Adjointe – HARBULOT Alain, Adjoint (Pouvoir de M. MORA) – DUBOIS Laurent, Adjoint - BOYER Karine – CHOBRIAT Jérémy – RANDONNEIX Régis - RICHARD Jacques – KUENTZ Maria – VIE François-Michel – VIET Stéphane - VERCAEMPT Valérie.

Absente excusée : MORA Muriel

Les comptes-rendus des séances du 17 et 28 décembre 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Objet : Création d'un budget annexe « Immeubles commerciaux »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M 14,

Dans le cadre de l'implantation d'un commerce de proximité au sein de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un budget annexe « Immeubles commerciaux »,
- budget soumis à T.V.A.
- Sans compte au trésor (515) individualisé.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire énonce les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

- AB 735 - 387 m2 – lieudit le Village,
- AB 736 – 675 m2 – lieudit le Village.

Elle a constaté qu'un véhicule avait endommagé le massif en rondins de bois à l'entrée du village.

VIVESCIA a confirmé la fermeture du silo de LOIVRE fin 2020. Des réunions ont déjà eu lieu pour travailler sur le devenir de ce site, notamment la démolition.

Valérie VERCAEMPT donne l'information sur un texte annonçant l'obligation à partir de 2021, des défibrillateurs dans les lieux publics recevant au moins 300 personnes.

Elle demande s'il serait possible de mettre un micro-ondes à disposition à la salle des fêtes.

Elle pense qu'il est nécessaire de couper la haie, rue Robert Schuman car lorsque les véhicules se garent, elle bloque l'ouverture des portières.

Monsieur RICHARD alerte sur la mauvaise communication faite par VEOLIA suite au changement de prestataire pour l'eau (autrefois SUEZ).

Le Maire va contacter la Direction de l'Eau et de l'Assainissement afin de leur en faire part.

Monsieur VIE signale un affaissement de chaussée rue Maurice Bourdin.

Madame BOYER trouve dangereux, le passage piéton situé en face du lotissement de Bourgogne.

Des riverains de la rue du Général Leclerc se sont plaints auprès de Monsieur DUBOIS au sujet de la chaussée salie par les engins agricoles ou les camions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.